

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juin 2017**  
~~~~~

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - PROJETS DE COOPÉRATION  
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BAALBECK  
RÉPONSE À L'APPEL À PROJET À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE  
FRANCO-LIBANAISE INITIÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juin 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Véronique NEIL, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Madame Annie LEROY -M. Jean-Marie TARISSÉ suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice FERNANDO, M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés : Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Stéphane SIMON

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 23	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales, en son article L. 1115-1 relatif à la coopération décentralisée dans sa rédaction issue de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences en matière de tourisme et de culture ;

VU la délibération n°811 du conseil communautaire en date du 27 mai 2013 se prononçant favorablement sur les premiers axes de travail de la coopération décentralisée entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la Fédération de municipalités de Baalbeck et Byblos,

VU le lancement du fonds d'appui et de l'appel à projet à la coopération décentralisée Franco-libanaise initié en 2016 par le ministère des affaires étrangères et du développement international,

CONSIDERANT que suite aux échanges qui ont eu lieu entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et des élus Libanais depuis 2011, ainsi qu'à la réalisation du Plan stratégique de développement durable de la Fédération des municipalités de Baalbeck, officiellement présenté en mars 2016, que la Communauté de communes a été sollicitée par la municipalité de Baalbeck pour conduire un nouveau projet commun de coopération décentralisée,

CONSIDERANT que le Liban constitue un des rouages essentiels de la politique de la France au Moyen-Orient et que ce pays a vu sa population presque doubler avec l'arrivée massive de migrants syriens, notamment dans la Vallée de la Bekaa où est situé Baalbeck qui jouxte la Syrie,

CONSIDERANT que dans ce contexte, la municipalité de Baalbeck a sollicité l'appui de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour :

- *Accompagner le développement de son territoire et le fonctionnement de son institution.*

- *Mettre en place un programme d'échange d'expertise sur la valorisation touristique et patrimoniale et l'ingénierie culturelle à des fins de développement économique.*

CONSIDERANT que ces projets :

- s'inscrivent dans une logique de solidarité territoriale avec une collectivité libanaise qui souhaite se saisir de son développement et réfléchir à la structuration de son territoire,
- Permettent de positionner la Communauté de communes dans la politique de coopération méditerranéenne (axe de coopération stratégique avec reconnaissance du Ministère des Affaires étrangères et européennes), ainsi que dans la participation à une forme de solidarité internationale dans l'appui aux territoires qui accueillent les migrants syriens dans leur région d'origine.
- doivent faire levier sur le développement de notre propre projet dynamique de développement,
- offrent, à moyen terme, de réelles opportunités pour la Communauté de communes en matière d'échanges de biens culturels (céramiques), de débouchés économiques pour nos productions locales (vins, huiles) et d'attractivité touristique.

CONSIDERANT qu'en termes opérationnels, le projet consiste en un accompagnement méthodologique des élus et agents de développement de la municipalité de Baalbeck autour de l'ingénierie territoriale, touristique, patrimoniale et culturelle,

CONSIDERANT que ce projet de coopération se situe en réponse à un appel à projet de la direction de l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère des affaires étrangères et du développement international qui cofinancera les projets portés,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur le principe d'un dépôt de dossier en réponse à l'appel à projet à la coopération décentralisée Franco-libanaise initié par le ministère des affaires étrangères et du développement international,
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier avec tout partenaire et tout financeur public ou privé pour la définition des actions à porter et leurs modalités de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à l'exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1489 le 14/06/17  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170612-Imcl103946-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

